



Argent, sans rien demander, je suis dans la tourmente

Par Athenienne

Bonjour,

En 1985, une amie partait en Argentine. Elle m'a laissé une somme d'Argent, elle me donne procuration. Elle m'avait laissés des chèques signer en blanc. Évidement, je ne les ai jamais touchés. Elle reconnaît sur son mail, de 2018. À l'époque, elle ne pouvait pas retirer la totalité. Il y avait une loi, qui l'interdisait? Elle revient en France, elle reprend la moitié de son Argent et son chéquier. Elle ferme son compte et le reste elle le dépose sur mon compte. Elle m'avait dit : si tu as besoin, n'hésite pas.

Aujourd'hui 38 ans après on me réclame cet argent, que j'avais déjà proposé rembourser en 1918, mais je n'ai AUCUNE IDÉE DU MONTANT, resté sur mon compte.

Par honnêteté amicale et morale, j'avais demandé même un numéro de compte bancaire, car je devais demander un prêt à la banque. Je ne jamais rien reçus.

Cette semaine, je reçois une lettre de sa fille par WhatsApp m'expliquant, que sa maman est gravement malade, qu'elle a besoin de cet argent. Elle me réclame 9.000?!

En plus à l'époque, c'était en francs. Aujourd'hui, je me sens très mal, car je suis dans une situation sans avoir rien demander.

Sa fille me demande de rembourser « cette dette » 200 ? par mois. Je suis retraité et je gagne une misère. Avec un enfant adulte malade. Que me conseiller vous de faire et de répondre ? Je vous remercie du fond de mon cœur pour vos conseils. Bien à vous

Par LaChaumerande

Bonjour

Trente-cinq ans après... Probablement une tentative d'escroquerie.

Ne payez rien pour le moment et prenez rendez-vous pour une consultation gratuite d'avocat

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706
[/url]

Par jodelariege

bonjour

vous avez déjà eu des réponses ici:

xxxxxx

que voulez vous entendre/lire exactement? de payer ? et bien payez puisque les réponses vous disant de ne pas payer ne vous conviennent pas

Par janus2

Bonjour,

A l'époque, y a t-il eu un écrit de fait du type reconnaissance de dette ?

Par Athenienne

Non, aucun contrat. En partant elle a fermée son compte et laissé son argent, sur le mien.